

ASSEMBLÉE NATIONALE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

11^e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2000-2001

224^e séance

COMPTE RENDU INTÉGRAL

3^e séance du jeudi 28 juin 2001



SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE LEQUILLER

1. Saisine du Conseil constitutionnel (p. 5223).
2. Règlement définitif du budget de 1998. – Discussion, en lecture définitive, d'un projet de loi (p. 5223).
Mme Florence Parly, secrétaire d'Etat au budget.
M. Didier Migaud, rapporteur général de la commission des finances.

DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 5224)

MM. Gilbert Gantier,
Jean-Jacques Jégou.

Clôture de la discussion générale.

DERNIER TEXTE VOTÉ
PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE (p. 5225)

VOTE SUR L'ENSEMBLE (p. 5225)

Adoption de l'ensemble du projet de loi, tel qu'il résulte du texte voté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture.

M. le président. Mme la secrétaire d'Etat.

3. Dépôt d'une décision du Conseil constitutionnel (p. 5225).
4. Dépôt d'une proposition de résolution (p. 5225).
5. Dépôt d'un rapport (p. 5225).
6. Dépôt de rapports d'information (p. 5225).
7. Dépôt d'un projet de loi rejeté par le Sénat (p. 5226).
8. Clôture de la session ordinaire de 2000-2001 (p. 5226).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE LEQUILLER,
vice-président

M. le président. La séance est ouverte.
(*La séance est ouverte à vingt-deux heures.*)

1

SAISINE DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

M. le président. J'ai reçu de M. le président du Conseil constitutionnel une lettre m'informant qu'en application de l'article 61, alinéa 2, de la Constitution, plus de soixante sénateurs ont saisi le Conseil constitutionnel d'une demande d'examen de la conformité à la Constitution de la loi relative à la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées et à l'allocation personnalisée d'autonomie.

2

RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1998

Discussion, en lecture définitive, d'un projet de loi

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Paris, le 28 juin 2001.

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte du projet de loi portant règlement définitif du budget de 1998, adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture dans sa séance du 6 juin 2001 et rejeté par le Sénat dans sa séance du 28 juin 2001.

« Conformément aux dispositions de l'article 45, alinéa 4, de la Constitution, le Gouvernement demande à l'Assemblée nationale de bien vouloir statuer définitivement.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération. »

En conséquence, l'ordre du jour appelle la discussion de ce projet de loi en lecture définitive (nos 3213, 3214).

La parole est à Mme la secrétaire d'Etat au budget.

Mme Florence Parly, *secrétaire d'Etat au budget*. Monsieur le rapporteur général, mesdames et messieurs les députés, l'adoption cet après-midi au Sénat d'une motion

tendant à opposer une question préalable à l'adoption du texte portant règlement définitif du budget de 1998 nous conduit ce soir à examiner ce texte en lecture définitive.

Ce projet a fait l'objet d'une étude attentive et approfondie par les deux assemblées ; aussi, je ne détaillerai pas devant vous son contenu.

Je me bornerai à signaler que l'ensemble des orientations qui ont caractérisé la gestion 1998 ont, depuis, été confirmées puisque, à une amélioration des comptes obtenue à marche forcée par des augmentations d'impôts préjudiciables à la croissance, le Gouvernement a substitué une stratégie au service de l'action publique en faveur de la croissance.

Il a adopté une gestion dynamique des dépenses combinant le souci constant de financer ses priorités, en particulier la croissance et l'emploi, et le respect d'un objectif d'évolution globale et pluriannuelle des dépenses.

Cette stratégie a donné des résultats : les priorités de l'action gouvernementale ont été financées, des baisses d'impôts d'une ampleur sans précédent pour l'emploi et le pouvoir d'achat ont pu être mises en œuvre et des marges de manœuvre pour l'avenir ont été ménagées avec la réduction du déficit et de la dette.

Sur le plan de la méthode, je soulignerai deux éléments. D'abord, l'accélération de la production de la loi de règlement se poursuit. Ainsi le projet de loi portant règlement définitif du budget de 2000 sera-t-il déposé la semaine prochaine sur le bureau de votre assemblée, après avoir été présenté, mercredi 4 juillet, en conseil des ministres. Ensuite, ce projet de loi sera complété par les comptes rendus de gestion, dont la qualité sera accrue, ainsi que vous l'aviez souhaité vous-même, monsieur le rapporteur général, le 11 octobre dernier, en intervenant sur le projet de loi de règlement du budget de 1999.

Ainsi, conformément à l'esprit et à la lettre des dispositions de la proposition de loi organique relative aux lois de finances, le projet de loi de règlement sera à la fois plus précoce et plus complet. Je m'en félicite au nom de la transparence des comptes de l'Etat. Je m'en réjouis également en raison de la qualité du travail mené par le Parlement sur les lois de règlement, que je souhaite ce soir saluer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Didier Migaud, *rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan*. Monsieur le président, mes chers collègues, Mme la secrétaire d'Etat vient de l'indiquer, le Sénat, en adoptant la question préalable, a rejeté en fin de journée, en nouvelle lecture, le projet de loi portant règlement définitif du budget de 1998. Conformément aux dispositions du quatrième alinéa de l'article 45 de la Constitution, l'Assemblée nationale est saisie par le Gouvernement d'une demande tendant à ce qu'elle statue définitivement. En effet, comme vous le savez, la commission mixte paritaire n'a pas pu parvenir à l'adoption d'un texte commun, les points de vue entre nos deux assemblées étant inconciliables, comme l'a souligné cet après-midi le rapporteur

général du Sénat, notamment sur une question précise. L'Assemblée nationale doit donc se prononcer sur le texte qu'elle a voté en nouvelle lecture.

Dans ces conditions et en application du troisième alinéa de l'article 114 du règlement, la commission des finances vous propose d'adopter définitivement le texte adopté par l'Assemblée en nouvelle lecture dans sa séance du 6 juin 2001.

Je voudrais profiter de cette occasion pour me réjouir des quelques avancées qui ont été obtenues par rapport à l'examen des lois de règlement. Je voudrais par ailleurs exprimer notre satisfaction et notre émotion après le vote conforme qui est intervenu tout à l'heure au Sénat sur la proposition de loi organique relative aux lois de finances.

C'est le fruit du travail constructif et de qualité que nous avons pu accomplir tous ensemble, le Sénat, le Gouvernement - dont vous avez été, madame la secrétaire d'Etat, la pièce maîtresse - et l'Assemblée nationale.

Je veux à nouveau remercier chaque acteur et souligner la dimension historique de ce vote.

S'agissant du projet de loi de règlement de 1998, j'invite bien évidemment l'Assemblée à adopter le rapport de la commission.

Discussion générale

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Gilbert Gantier.

M. Gilbert Gantier. Monsieur le président, madame la secrétaire d'Etat, mes chers collègues, ce texte portant règlement définitif du budget de 1998 est le dernier texte de la session à être soumis à votre examen, et je n'ai pas l'intention de prolonger inutilement nos débats.

D'une façon générale, mes activités à la commission des finances m'ont régulièrement amené à regretter que les lois de règlement ne recueillent pas l'attention qu'elles méritent. En fait, une loi de règlement, c'est un *quitus* donné au Gouvernement pour sa gestion. Or elles sont toujours discutées très rapidement - et ce sera encore le cas ce soir. Circonstances aggravantes, nous examinons ce soir le projet de règlement du budget de 1998, alors que nous sommes pratiquement au deuxième semestre de 2001, et que nous allons, dans peu de semaines, engager le débat sur le budget pour 2002.

A ce propos, je me réjouis, avec M. le rapporteur général, de l'adoption de la loi organique qui va remplacer l'ordonnance de 1959. Ainsi, le délai qui s'écoulera entre la fin d'un budget et le dépôt et l'examen de la loi de règlement sera beaucoup plus court. Il est évident qu'au bout de quatre ans le débat rétrospectif sur l'utilisation des crédits n'a plus beaucoup d'intérêt, les choses ayant été depuis longtemps jugées et acceptées.

Le groupe Démocratie libérale et le groupe du Rassemblement pour la République, qui m'a demandé d'être son interprète, ne voteront pas cette loi de règlement. Nous estimons en effet que le déficit était trop élevé et nous regrettons que des dérives qui auraient dû être corrigées depuis ne l'aient pas été. La Commission européenne a d'ailleurs adressé tout récemment encore à la France et à d'autres pays des reproches sur la mauvaise gestion de leurs finances publiques. En 1998, la croissance était relativement importante, et cette croissance s'est prolongée durant plusieurs années. Nous aurions dû en profiter pour remettre un peu d'ordre dans les finances publiques, ce qui n'a pas été le cas. Je ne m'étendrai pas davantage

sur ce sujet, mais ce point justifie à lui seul le vote négatif que donc, au nom du groupe Démocratie libérale et du groupe du Rassemblement pour la République, j'émettrai ce soir.

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques Jégou.

M. Jean-Jacques Jégou. Monsieur le président, madame la secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la session aura été longue pour tout le monde, et plus particulièrement pour les membres de la commission des finances, qui se retrouvent toujours en formation resserrée pour terminer la session. Nous l'avons commencée ensemble, nous la clôturons ensemble, ce soir, avec ce texte budgétaire.

Cela vient d'être dit, il peut paraître choquant et anachronique de voter l'exécution du budget de 1998 en juin 2001. Pour autant, ce soir, tous les espoirs sont permis. En effet, avec le vote conforme par le Sénat de la réforme de l'ordonnance organique de 1959, nous pouvons espérer que les parlementaires pourront enfin exercer réellement leurs prérogatives de contrôle, pour lesquelles les Français les ont élus.

L'ensemble des députés de la commission des finances peut être satisfait du travail accompli au cours de cette session. Outre les procédures budgétaires classiques, de nombreux textes économiques et financiers sont venus s'ajouter à un programme déjà très chargé, et je ne parle pas de la mission d'évaluation et de contrôle, qui nous a aussi beaucoup occupés tout au long de cette session.

Sur le projet de loi de règlement proprement dit, le groupe UDF maintiendra sa position et votera contre le texte. Ce budget ne brillait pas par sa clarté et sa transparence. Il était en outre marqué par une hausse des prélèvements obligatoires, fruit d'une gestion imprévoyante et non rigoureuse. D'ailleurs, nous subissons aujourd'hui le résultat d'une pratique budgétaire qui a conduit à sacrifier des dépenses d'investissement au profit d'une hausse constante et non maîtrisée des dépenses de fonctionnement. A l'heure où le ralentissement économique paraît malheureusement pour notre pays une réalité, ses conséquences en termes de recettes fiscales et d'augmentation de dépenses mettront cruellement en lumière les carences de la gestion actuelle. Alors que les recettes vont baisser et que la majorité multiplie les engagements non financés, nous savons d'ores et déjà que les successeurs, quels qu'ils soient, devront faire face à un lourd héritage. Hélas ! j'ai peur que l'histoire ne bégaie.

Mais, madame la secrétaire d'Etat, je ne voudrais pas finir sur cette note négative. Permettez-moi, avec votre autorisation, monsieur le président, de dire l'émotion que les parlementaires qui ont travaillé sur la proposition de loi, concoctée par Didier Migaud, portant réforme de l'ordonnance organique de 1959, ressentent aujourd'hui.

Nous étions tous en proie à l'inquiétude, tout en gardant l'espoir au cœur. Il y a moins d'un an, monsieur le rapporteur général, lors de la constitution de notre commission spéciale, nous croyions à cette réforme, alors même que nous savions que nous aurions, au-delà d'éventuelles embûches, à réaliser un véritable parcours du combattant.

Il y a eu, comme l'a dit le président Joxe, une « conjonction des astres », que nous avons su saisir, et ce qui est tout à l'honneur de notre parlement.

J'espère que nos concitoyens mesureront l'ampleur du travail accompli. Les choses se mettront en place petit à petit, mais nous serons là à la rentrée prochaine pour reprendre, avec courage et espoir, notre travail de parlementaires.

M. le président. La discussion générale est close.

La commission mixte paritaire n'étant pas parvenue à l'adoption d'un texte commun, l'Assemblée est appelée à se prononcer sur le dernier texte voté par elle.

Dernier texte voté par l'Assemblée nationale

M. le président. Je donne lecture du dernier texte voté par l'Assemblée nationale :

« Art. 13. – I. – *Non modifié.*

« II. – Sont reconnues d'utilité publique, pour des montants de 292 936,87 F et de 41 060,20 F, les dépenses comprises dans la gestion de fait des deniers de l'État, jugée par la Cour des comptes dans ses arrêts du 7 mai 1997 et du 20 avril 1998, au titre du ministère de la justice.

« III. – *Non modifié.* »

ÉTATS LÉGISLATIFS ANNEXÉS

Vote sur l'ensemble

M. le président. Je mets aux voix, conformément au troisième alinéa de l'article 114 du règlement, l'ensemble du projet de loi, tel qu'il résulte du texte voté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture.

(L'ensemble du projet de loi est adopté.)

M. le président. J'ai été informé que le Sénat a adopté, sans modification, en deuxième lecture, la proposition de loi organique relative aux lois de finances.

Par ailleurs, je ne suis saisi d'aucune demande d'inscription à l'ordre du jour.

En conséquence, l'Assemblée a achevé l'examen de l'ordre du jour établi pour la fin de la session.

La parole est à Mme la secrétaire d'Etat.

Mme la secrétaire d'Etat au budget. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je voudrais vous dire combien je suis ce soir une secrétaire d'Etat au budget heureuse, non pas parce que le projet de loi portant règlement définitif du budget de 1998 qui, le hasard aidant, se trouve avoir été adopté quelques heures après celui de 1999, a dû faire l'objet d'une navette supplémentaire, mais parce que la proposition de loi organique relative aux lois de finances a été aujourd'hui adoptée dans les mêmes termes que l'Assemblée par le Sénat. Cela impose de donner un grand coup de chapeau aux deux assemblées car c'est votre travail qui est ainsi couronné de succès.

Avant que vous ne repartiez dans vos circonscriptions et avant de vous retrouver pour un nouveau projet de loi de finances qui sera encore construit sur le fondement de l'ordonnance organique de 1959, je voulais personnellement tous vous en remercier. *(Applaudissements sur tous les bancs.)*

3

DÉPÔT D'UNE DÉCISION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

M. le président. J'ai reçu de M. le président du Conseil constitutionnel communication de la décision du Conseil constitutionnel, rendue dans sa séance du 27 juin 2001, sur la loi relative à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception.

4

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE RÉSOLUTION

M. le président. J'ai reçu, le 28 juin 2001, de M. Bernard Derosier, rapporteur de la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne, une proposition de résolution sur les communications de la Commission concernant la création du Ciel unique européen (COM [1999] 614 final/E 1406) et les transports aériens et l'environnement (COM [1999] 640 final/E 1407) déposée en application de l'article 151-1 du règlement.

Cette proposition de résolution, n° 3210, est renvoyée à la commission de la production et des échanges, en application de l'article 83 du règlement.

5

DÉPÔT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu, le 28 juin 2001, de M. Didier Migaud, rapporteur général, un rapport, n° 3214, fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, en vue de la lecture définitive du projet de loi, rejeté par le Sénat en nouvelle lecture, portant règlement définitif du budget de 1998.

6

DÉPÔT DE RAPPORTS D'INFORMATION

M. le président. J'ai reçu, le 28 juin 2001, de M. Bernard Derosier, un rapport d'information, n° 3209, déposé par la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne, sur le Ciel unique européen.

J'ai reçu, le 28 juin 2001, de M. Alain Barrau, un rapport d'information, n° 3211, déposé par la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne, sur les relations entre l'Union européenne et les entités régionales.

J'ai reçu, le 28 juin 2001, de Mme Béatrice Marre, un rapport d'information, n° 3212, déposé par la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne, sur la sécurité alimentaire.

7

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI REJETÉ PAR LE SÉNAT

M. le président. J'ai reçu, le 28 juin 2001, transmis par M. le Premier ministre, le projet de loi portant règlement définitif du budget de 1998, adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture et qui a fait l'objet d'un vote de rejet en nouvelle lecture par le Sénat au cours de sa séance du 28 juin 2001.

Ce projet de loi, n° 3213, est renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, en application de l'article 83 du règlement.

8

CLÔTURE DE LA SESSION ORDINAIRE DE 2000-2001

M. le président. Conformément à l'article 28 de la Constitution et à l'article 60 du règlement, M. le président de l'Assemblée nationale constatera la clôture de la session ordinaire de 2000-2001 par avis publié au *Journal officiel* du dimanche 1^{er} juillet.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt-deux heures vingt.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

COMMISSIONS MIXTES PARITAIRES

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI D'ORIENTATION POUR L'OUTRE-MER

Composition

A la suite des nominations effectuées par l'Assemblée nationale le jeudi 22 juin 2000 et par le Sénat dans ses séances du mercredi 28 juin et du mardi 3 octobre 2000, cette commission est ainsi composée :

Députés

Titulaires - Bernard Roman, Jérôme Lambert, Michel Tamaya, Philippe Chaulet, Emile Blessig, Ernest Moutoussamy, Claude Hoarau.

Suppléants - Daniel Marsin, Louis Mermaz, Jacques Floch, Jean-Yves Caullet, Nicole Feidt, Anicet Turinay, Dominique Bussereau.

Sénateurs

Titulaires - Jacques Larché, José Balarello, Jean-Louis Lorrain, Lucien Lanier, Georges Othily, Claude Lise, Robert Bret.

Suppléants - Dinah Derycke, Lucette Michaux-Chevry, Paul Girod, Jean-Jacques Hyst, Edmond Lauret, Victor Reux, Simon Soutour.

Nomination du bureau

Dans sa séance du mardi 3 octobre 2000, la commission mixte paritaire a nommé :

Président : Jacques Larché.

Vice-président : Bernard Roman.

Rapporteurs :

- à l'Assemblée nationale : Jérôme Lambert ;

- au Sénat : José Balarello.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DE LA PROPOSITION DE LOI RELATIVE À LA CONSTITUTION D'UNE COMMISSION DE CONTRÔLE NATIONALE ET DÉCENTRALISÉE DES FONDS PUBLICS ACCORDÉS AUX ENTREPRISES

Composition

A la suite des nominations effectuées par l'Assemblée nationale le jeudi 21 septembre 2000 et par le Sénat dans sa séance du mardi 3 octobre 2000, cette commission est ainsi composée :

Députés

Titulaires - Henri Emmanuelli, Gérard Bapt, Jacques Guyard, Alain Cousin, Jean-Jacques Jégou, Jean Vila, Yves Cochet.

Suppléants - Nicole Bricq, Tony Dreyfus, Jean-Marie Le Guen, Arthur Dehaine, Pierre Morange, François Loos, Gilbert Gantier.

Sénateurs

Titulaires - Alain Lambert, Joseph Ostermann, Roland du Luart, André Vallet, Jacques-Richard Delong, Jean-Pierre Dermerliat, Thierry Foucaud.

Suppléants - Bernard Angels, Jacques Baudot, Jacques Chaumont, Alain Joyandet, Jean-Philippe Lachenaud, Paul Loridant, Jacques Pelletier.

Nomination du bureau

Dans sa séance du jeudi 5 octobre 2000, la commission mixte paritaire a nommé :

Président : M. Henri Emmanuelli.

Vice-président : M. Alain Lambert.

Rapporteurs :

- à l'Assemblée nationale : M. Jean Vila ;

- au Sénat : M. Joseph Ostermann.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF À L'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE

Composition

A la suite des nominations effectuées par l'Assemblée nationale le vendredi 6 octobre 2000 et par le Sénat dans sa séance du jeudi 5 octobre 2000, cette commission est ainsi composée :

Députés

Titulaires - Jean Le Garrec, Marcel Rogemont, Serge Blisko, Pierre Morange, Christian Kert, Bernard Outin, André Aschieri.

Suppléants - Jean Rouger, Marcel Dehoux, Alfred Recours, Bruno Bourg-Broc, Jacques Pelissard, Pierre Albertini, Pierre Cardo.

Sénateurs

Titulaires - Adrien Gouteyron, Jacques Legendre, Philippe Richert, Philippe Nachbar, Jean-Pierre Fourcade, Serge Lagauche, Ivan Renar.

Suppléants - James Bordas, Jean-Louis Carrère, Jacques Donnay, Daniel Eckenspieller, Roger Hesling, Jean-Paul Hugot, André Maman.

Nomination du bureau

Dans sa séance du mardi 10 octobre 2000, la commission mixte paritaire a nommé :

Président : M. Adrien Gouteyron.

Vice-président : M. Jean Le Garrec.

Rapporteurs :

– à l'Assemblée nationale : M. Marcel Rogemont ;

– au Sénat : M. Jacques Legendre.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF À L'ÉLARGISSEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ AIR FRANCE ET AUX RELATIONS DE CETTE SOCIÉTÉ AVEC L'ÉTAT ET PORTANT MODIFICATION DU CODE DE L'AVIATION CIVILE

Composition

A la suite des nominations effectuées par l'Assemblée nationale le jeudi 12 octobre et le mercredi 18 octobre 2000 et par le Sénat dans sa séance du 18 octobre 2000, cette commission est ainsi composée :

Députés

Titulaires – André Capet, Jean-Pierre Blazy, Odile Saugues, Alain Marleix, Jean-Louis Bernard, Claude Billard, Jean-Pierre Defontaine.

Suppléants – Jean Launay, Daniel Boisserie, Jean-Claude Bois, Philippe Martin, Serge Poignant, Marc-Philippe Daubresse, Gilbert Gantier.

Sénateurs

Titulaires – Jean François-Poncet, Jean-François Le Grand, François Gerbaud, Michel Souplet, Ladislas Poniatowski, Jean-Pierre Plancade, Pierre Lefebvre.

Suppléants – Jacques Bellanger, Georges Berchet, Dominique Braye, Gérard Cornu, Jean-Paul Emin, Pierre Hérisson, Odette Terrade.

Nomination du bureau

Dans sa séance du mercredi 25 octobre 2000, la commission mixte paritaire a nommé :

Président : M. Jean François-Poncet.

Vice-président : Mme Odile Saugues.

Rapporteurs :

– à l'Assemblée nationale : M. André Capet ;

– au Sénat : M. François Gerbaud.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2001

A la suite des nominations effectuées par l'Assemblée nationale le 17 novembre 2000 et par le Sénat dans sa séance du 16 novembre 2000, cette commission est ainsi composée :

Composition**Députés**

Titulaires – Jean Le Garrec, Claude Evin, Alfred Recours, Bernard Accoyer, Jean-Luc Prél, Jacqueline Fraysse, Bernard Charles.

Suppléants – Marie-Françoise Clergeau, Hélène Mignon, Gérard Terrier, Pierre Morange, Jean Bardet, Jean-Pierre Foucher, Denis Jacquat.

Sénateurs

Titulaires – Jean Delaneau, Charles Descours, Jean-Louis Lorrain, Alain Vasselle, Jacques Oudin, Bernard Cazeau, Guy Fischer.

Suppléants – Jacques Bimbenet, Claire-Lise Campion, Francis Giraud, Claude Huriet, Jacques Machet, Roland Muzeau, Lucien Neuwirth.

Nomination du bureau

Dans sa séance du lundi 20 novembre 2000, la commission mixte paritaire a nommé :

Président : M. Jean Le Garrec.

Vice-président : M. Jean Delaneau.

Rapporteurs :

– à l'Assemblée nationale : M. Alfred Recours ;

– au Sénat : M. Charles Descours.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DE LA PROPOSITION DE LOI RELATIVE À LA CONTRACEPTION D'URGENCE

Composition

A la suite des nominations effectuées par l'Assemblée nationale les lundi 13 novembre 2000 et mercredi 15 novembre 2000 et par le Sénat dans sa séance du mercredi 15 novembre 2000, cette commission est ainsi composée :

Députés

Titulaires – Jean Le Garrec, Hélène Mignon, Marie-Françoise Clergeau, Françoise de Panafieu, Jean-Pierre Foucher, Muguette Jacquaint, Jean-Pierre Michel.

Suppléants – Danielle Bousquet, Alfred Recours, Marcel Rogemont, Pierre Morange, Roselyne Bachelot-Narquin, Hervé Morin, Bernard Perrut.

Sénateurs

Titulaires – Jean Delaneau, Lucien Neuwirth, Francis Giraud, Claude Huriet, Jacques Bimbenet, Bernard Cazeau, Guy Fischer.

Suppléants – Janine Bardou, Claire-Lise Campion, Charles Descours, Dominique Leclerc, Jean-Louis Lorrain, Roland Muzeau, Philippe Nogrix.

Nomination du bureau

Dans sa séance du lundi 20 novembre 2000, la commission mixte paritaire a nommé :

Président : M. Jean Le Garrec.

Vice-président : M. Jean Delaneau.

Rapporteurs :

– à l'Assemblée nationale : Mme Hélène Mignon ;

– au Sénat : M. Lucien Neuwirth.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DE LA PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE DESTINÉE À AMÉLIORER L'ÉQUITÉ DES ÉLECTIONS À L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Composition

A la suite des nominations effectuées par l'Assemblée nationale le mardi 28 novembre 2000 et par le Sénat dans sa séance du mercredi 22 novembre 2000, cette commission est ainsi composée :

Députés

Titulaires – Bernard Roman, Jean-Yves Caillet, Jérôme Lambert, Michel Buillard, Emile Blessig, Jacques Brunhes, Emile Vernaudon.

Suppléants – Jacques Floch, Gérard Gouzes, Nicole Feidt, Kofi Yamgnane, François Colcombet, Dominique Perben, Dominique Bussereau.

Sénateurs

Titulaires – Charles Jolibois, Lucien Lanier, Gaston Flosse, Jean-Jacques Hyest, Georges Othily, Guy Allouche, Robert Bret.

Suppléants – José Balarello, Marcel Charmant, Patrice Gélard, Paul Girod, Daniel Hoeffel, Jean-Claude Peyronnet, Henri de Richemont.

Nomination du bureau

Dans sa séance du mercredi 29 novembre 2000, la commission mixte paritaire a nommé :

Président : M. Bernard Roman.

Vice-président : M. Charles Jolibois.

Rapporteurs :

– à l'Assemblée nationale : M. Jean-Yves Caillet ;

– au Sénat : M. Lucien Lanier.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF À L'ÉPARGNE SALARIALE, L'ACTIONNARIAT SALARIÉ ET L'ÉPARGNE RETRAITE

Composition

A la suite des nominations effectuées par l'Assemblée nationale le 30 novembre 2000 et par le Sénat dans sa séance du mercredi 22 novembre 2000, cette commission est ainsi composée :

Députés

Titulaires – Henri Emmanuelli, Jean-Pierre Balligand, Nicole Bricq, Jacques Godfrain, Jean-Jacques Jégou, Daniel Feurtet, Gérard Charasse.

Suppléants – Yves Tavernier, Jacques Guyard, Tony Dreyfus, Michel Inchauspé, Gilles Carrez, Charles de Courson, François Goulard.

Sénateurs

Titulaires – Roland du Luart, Joseph Ostermann, Jean Chérioux, Denis Badré, André Vallet, Marc Massion, Paul Loridan.

Suppléants – Jacques Baudot, Marie-Claude Beauveau, Joël Bourdin, Alain Joyandet, Jacques Pelletier, Michel Sergent, François Trucy.

Nomination du bureau

Dans sa séance du jeudi 30 novembre 2000, la commission mixte paritaire a nommé :

Président : M. Henri Emmanuelli.

Vice-président : M. Roland du Luart.

Rapporteurs :

– à l'Assemblée nationale : M. Jean-Pierre Balligand ;

– au Sénat : M. Joseph Ostermann.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT COMMUNAUTAIRE DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS

Composition

A la suite des nominations effectuées par l'Assemblée nationale le 29 novembre 2000 et par le Sénat dans sa séance du mardi 5 décembre 2000, cette commission est ainsi composée :

Députés

Titulaires – Odile Saugues, Gilbert Le Bris, Jean-Yves Le Drian, Jean-Yves Besselat, Léonce Deprez, André Lajoinie, Jean-Michel Marchand.

Suppléants – René Leroux, Jean-Claude Bois, Jean-Jacques Filleul, Jean-Marc Nudant, Jean-Claude Lemoine, Marc-Philippe Daubresse, Gilbert Gantier.

Sénateurs

Titulaires – Jean-François Le Grand, Alain Gérard, Anne Heinis, Pierre Hérisson, Bernard Joly, Serge Godard, Pierre Lefebvre.

Suppléants – Yolande Boyer, Marcel Deneux, François Gerbaud, Patrick Lassourd, Gérard Le Cam, Charles Revet, Raymond Soucaret.

Nomination du bureau

Dans sa séance du mercredi 6 décembre 2000, la commission mixte paritaire a nommé :

Président : M. André Lajoinie.

Vice-présidente : Mme Anne Heinis.

Rapporteurs :

– à l'Assemblée nationale : Mme Odile Saugues ;

– au Sénat : M. Jean-François Legrand.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI PORTANT HABILITATION DU GOUVERNEMENT À TRANSPOSER, PAR ORDONNANCES, DES DIRECTIVES COMMUNAUTAIRES ET À METTRE EN ŒUVRE CERTAINES DISPOSITIONS DU DROIT COMMUNAUTAIRE

Composition

A la suite des nominations effectuées par l'Assemblée nationale le jeudi 7 décembre 2000 et par le Sénat dans sa séance du mercredi 6 décembre 2000, cette commission est ainsi composée :

Députés

Titulaires – Bernard Roman, Jacques Floch, Jean-Paul Chanteguet, Didier Quentin, Jean-Pierre Foucher, Roger Meï, Jean-Pierre Michel.

Suppléants – Jean-Yves Caullet, Nicole Feidt, Raymonde Le Texier, François Colcombet, René Dosière, Thierry Mariani, François Goulard.

Sénateurs

Titulaires – Pierre Fauchon, Daniel Hoeffel, André Jourdain, Denis Badré, Ladislav Poniatsowski, Simon Sutour, Robert Bret.

Suppléants – Nicolas About, Robert Badinter, Dinah Derycke, Patrice Gélard, Paul Girod, Lucien Lanier, Philippe Richert.

Nomination du bureau

Dans sa séance du mardi 12 décembre 2000, la commission mixte paritaire a nommé :

Président : M. Pierre Fauchon.

Vice-président : M. Bernard Roman.

Rapporteurs :

– à l'Assemblée nationale : M. Jacques Floch ;

– au Sénat : M. Daniel Hoeffel.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF À LA RÉSORPTION DE L'EMPLOI PRÉCAIRE ET À LA MODERNISATION DU RECRUTEMENT DANS LA FONCTION PUBLIQUE AINSI QU'AU TEMPS DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Composition

A la suite des nominations effectuées par l'Assemblée nationale le mercredi 6 décembre 2000 et par le Sénat dans sa séance du même jour, cette commission est ainsi composée :

Députés

Titulaires – Bernard Roman, Jean-Yves Caullet, Nicole Feidt, Georges Tron, Jean-Pierre Foucher, Jean Vila, Gérard Saumade.

Suppléants – Jacques Floch, Raymonde Le Texier, François Colcombet, René Dosière, Claudine Ledoux, Jean-Luc Warsmann, Pierre Cardo.

Sénateurs

Titulaires – Pierre Fauchon, Daniel Hoeffel, Jean-Pierre Schosteck, René Garrec, Paul Girod, Jacques Mahéas, Nicole Borvo.

Suppléants – Nicole About, Guy Cabanel, Raymond Courtois, Dinah Derycke, Patrice Gélard, Lucien Lanier, Simon Sutour.

Nomination du bureau

Dans sa séance du mardi 12 décembre 2000, la commission mixte paritaire a nommé :

Président : M. Pierre Fauchon.

Vice-président : M. Bernard Roman.

Rapporteurs :

– à l'Assemblée nationale : M. Jean-Yves Caullet ;

– au Sénat : M. Daniel Hoeffel.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2001

Composition

A la suite des nominations effectuées par l'Assemblée nationale le mercredi 13 décembre 2000 et par le Sénat dans sa séance du mardi 12 décembre 2000, cette commission est ainsi composée :

Députés

Titulaires – Henri Emmanuelli, Didier Migaud, Augustin Bonrepaux, Philippe Auberger, Pierre Méhaignerie, Christian Cuvilliez, Gérard Saumade.

Suppléants – Nicole Bricq, Gérard Bapt, Michel Bouvard, Gilles Carrez, Gilbert Gantier, Jacques Guyard, Jean-Jacques Jégou.

Sénateurs

Titulaires – Alain Lambert, Philippe Marini, Roland du Luart, André Vallet, Jacques Oudin, Bernard Angels, Thierry Foucaud.

Suppléants – Denis Badré, Joël Bourdin, Michel Charasse, Yann Gaillard, Marc Massion, Joseph Ostermann, Jacques Pelletier.

Nomination du bureau

Dans sa séance du mardi 19 décembre 2000, la commission mixte paritaire a nommé :

Président : Henri Emmanuelli.

Vice-président : Alain Lambert.

Rapporteurs :

– *au Sénat* : Didier Migaud ;

– *à l'Assemblée nationale* : Philippe Marini.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF AUX NOUVELLES RÉGULATIONS ÉCONOMIQUES

Composition

Députés

Titulaires – Henri Emmanuelli, Eric Besson, Jean-Yves Le Déaut, Philippe Auberger, Jean-Jacques Jégou, Christian Cuvilliez, Jacques Desallangre.

Suppléants – André Vallini, Dominique Baert, Jacky Darne, Jean-Paul Charié, Michel Inchauspé, Claude Gaillard, François Goulard.

Sénateurs

Titulaires – Alain Lambert, Philippe Marini, Jean-Jacques Hyst, Pierre Hérisson, Joël Bourdin, Marc Massion, Paul Loridant.

Suppléants – Denis Badré, Marie-Claude Beaudeau, Michel Charasse, Yann Gaillard, Joseph Ostermann, François Trucy, André Vallet.

Nomination du bureau

Dans sa séance du mercredi 13 décembre 2000, la commission mixte paritaire a nommé :

Président : M. Henri Emmanuelli.

Vice-président : M. Alain Lambert.

Rapporteurs :

– *à l'Assemblée nationale* : M. Eric Besson ;

– *au Sénat* : M. Philippe Marini.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2000

Composition

A la suite des nominations effectuées par l'Assemblée nationale le mardi 19 décembre 2000 et par le Sénat dans sa séance du même jour, cette commission est ainsi composée :

Députés

Titulaires – Henri Emmanuelli, Didier Migaud, Augustin Bonrepaux, Philippe Auberger, Jean-Jacques Jégou, Christian Cuvilliez, Gérard Saumade.

Suppléants – Gérard Bapt, Nicole Bricq, Jacques Guyard, Gilles Carrez, Michel Bouvard, Charles de Courson, Gilbert Gantier.

Sénateurs

Titulaires – Alain Lambert, Philippe Marini, Roland du Luart, André Vallet, Jacques Oudin, Michel Sergent, Marie-Claude Beaudeau.

Suppléants – Bernard Angels, Denis Badré, Gérard Braun, Yann Gaillard, Marc Massion, Jacques Pelletier, François Trucy.

Nomination du bureau

Dans sa séance du mardi 19 décembre 2000, la commission mixte paritaire a nommé :

Président : Alain Lambert.

Vice-président : Henri Emmanuelli.

Rapporteurs :

– *au Sénat* : Philippe Marini ;

– *à l'Assemblée nationale* : Didier Migaud.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DE LA PROPOSITION DE LOI RELATIVE À L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Composition

A la suite des nominations effectuées par l'Assemblée nationale le mardi 9 janvier 2001 et par le Sénat dans sa séance du jeudi 11 janvier 2001, cette commission est ainsi composée :

Députés

Titulaires – Jean Le Garrec, Catherine Génisson, Hélène Mignon, Nicole Catala, Marie-Thérèse Boisseau, Muguetta Jacquaint, Marie-Hélène Aubert.

Suppléants – Nicole Feidt, Nicole Bricq, Marie-Françoise Clergeau, Marie-Jo Zimmermann, Roselyne Bachelot-Narquin, Yves Bur, Bernard Deflesselles.

Sénateurs

Titulaires – Jean Delaneau, Annick Bocandé, Dominique Leclerc, Jacques Machet, René Garrec, Gisèle Printz, Roland Muzeau.

Suppléants – Jacques Bimbenet, Gérard Cornu, Marie-Madeleine Dieulangard, Guy Fischer, Serge Franchis, Alain Gournac, Claude Huriet.

Nomination du bureau

Dans sa séance du mardi 16 janvier 2001, la commission mixte paritaire a nommé :

Président : M. Jean Delaneau.

Vice-président : M. Jean Le Garrec.

Rapporteurs :

– *à l'Assemblée nationale* : Mme Catherine Génisson ;

– *au Sénat* : Mme Annick Bocandé.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DE LA PROPOSITION DE LOI TENDANT À LA CRÉATION D'UNE AGENCE FRANÇAISE DE SÉCURITÉ SANITAIRE ENVIRONNEMENTALE

Composition

A la suite des nominations effectuées par l'Assemblée nationale le vendredi 12 janvier 2001 et par le Sénat dans sa séance du jeudi 11 janvier 2001, cette commission est ainsi composée :

Députés

Titulaires – Jean Le Garrec, Odette Grzegorzulka, Jean-Claude Daniel, André Angot, Jean-Pierre Foucher, Jean-Pierre Brard, André Aschieri.

Suppléants – Jean-Claude Beauchaud, Yvette Benayoun-Nakache, Alfred Recours, Pierre Morange, Roselyne Bachelot-Narquin, Jean-Luc Prél, Bernard Deflesselles.

Sénateurs

Titulaires – Jean Delaneau, Claude Huriet, Alain Gournac, Martial Taugourdeau, Jacques Machet, François Autain, Guy Fischer.

Suppléants – Jacques Bimbenet, Charles Descours, Marie-Madeleine Dieulangard, André Jourdain, Marcel Lesbros, Jean-Louis Lorrain, Roland Muzeau.

Nomination du bureau

Dans sa séance du mercredi 17 janvier 2001, la commission mixte paritaire a nommé :

Président : M. Jean Le Garrec.

Vice-président : M. Jean Delaneau.

Rapporteurs :

– à l'Assemblée nationale : M. André Aschieri ;

– au Sénat : M. Claude Huriet.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DE LA PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE MODIFIANT LA DATE D'EXPIRATION DES POUVOIRS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Composition

A la suite des nominations effectuées par l'Assemblée nationale le jeudi 8 février 2001 et le mardi 27 mars 2001 et par le Sénat dans sa séance du 28 mars 2001, cette commission est ainsi composée :

Députés

Titulaires – Gérard Gouzes, Bernard Roman, Jean-Yves Caullet, Michel Hunault, Renaud Donnedieu de Vabres, Jacques Brunhes, Jean-Pierre Michel.

Suppléants – Jacques Floch, Jérôme Lambert, Nicole Feidt, André Vallini, René Dosière, Patrick Devedjian, Dominique Bussereau.

Sénateurs

Titulaires – Jacques Larché, Christian Bonnet, Patrice Gélard, Pierre Fauchon, Paul Girod, Simon Sutour, Nicole Borvo.

Suppléants – Robert Badinter, Jean-Pierre Bel, Guy-Pierre Cabanel, Jean-Patrick Courtois, Jean-Jacques Hyest, Lucien Lanier, Henri de Richemont.

Nomination du bureau

Dans sa séance du jeudi 29 mars 2001, la commission mixte paritaire a nommé :

Président : M. Gérard Gouzes.

Vice-président : M. Jacques Larché.

Rapporteurs :

– à l'Assemblée nationale : M. Bernard Roman ;

– au Sénat : M. Christian Bonnet.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF À L'INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE ET À LA CONTRACEPTION

Composition

A la suite des nominations effectuées par l'Assemblée nationale le jeudi 29 mars 2001 et par le Sénat dans sa séance du 28 mars 2001, cette commission est ainsi composée :

Députés

Titulaires – Jean Le Garrec, Danielle Bousquet, Martine Lignières-Cassou, Patrick Delnatte, Marie-Thérèse Boisseau, Muguette Jacquaint, Marie-Hélène Aubert.

Suppléants – Philippe Nauche, Hélène Mignon, Alfred Recours, Nicole Catala, Françoise de Panafieu, Jean-Pierre Foucher, Bernard Perrut.

Sénateurs

Titulaires – Jean Delaneau, Francis Giraud, Charles Descours, Claude Huriet, Jean-Louis Lorrain, Claire-Lise Campion, Guy Fischer.

Suppléants – Jacques Bimbenet, Paul Blanc, Marie-Madeleine Dieulangard, Roland Muzeau, Philippe Nogrix, Nelly Olin, Odette Terrade.

Nomination du bureau

Dans sa séance du mercredi 4 avril 2001, la commission mixte paritaire a nommé :

Président : M. Jean Delaneau.

Vice-président : M. Jean Le Garrec.

Rapporteurs :

– à l'Assemblée nationale : Mme Martine Lignières-Cassou.

– au Sénat : M. Francis Giraud.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI PORTANT CRÉATION D'UNE PRIME POUR L'EMPLOI

Composition

A la suite des nominations effectuées par l'Assemblée nationale le mercredi 18 avril 2001 et par le Sénat dans sa séance du 4 avril 2001, cette commission est ainsi composée :

Députés

Titulaires – Henri Emmanuelli, Didier Migaud, Nicole Bricq, Gilles Carrez, Jacques Barrot, Maxime Gremetz, Jean Pontier.

Suppléants – Augustin Bonrepaux, Jean-Marie Le Guen, Jean-Louis Idiart, Yves Deniaud, Arthur Dehaine, Charles de Courson, Gilbert Gantier.

Sénateurs

Titulaires – Alain Lambert, Philippe Marini, François Trucy, André Vallet, Jacques Oudin, Michel Sergent, Thierry Foucaud.

Suppléants – Bernard Angels, Denis Badré, Joël Bourdin, Gérard Braun, Michel Charasse, Charles Descours, Jacques Pelletier.

Nomination du bureau

Dans sa séance du mercredi 18 avril 2001, la commission mixte paritaire a nommé :

Président : M. Henri Emmanuelli.

Vice-président : M. Jacques Oudin.

Rapporteurs :

– à l'Assemblée nationale : M. Didier Migaud.

– au Sénat : M. Gérard Braun.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI PORTANT RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1998

Composition

A la suite des nominations effectuées par l'Assemblée nationale le mercredi 2 mai 2001 et par le Sénat dans sa séance du jeudi 3 mai 2001, cette commission est ainsi composée :

Députés

Titulaires – Henri Emmanuelli, Didier Migaud, Augustin Bonrepaux, Michel Bouvard, Jean-Jacques Jégou, Christian Cuvilliez, Yves Cochet.

Suppléants – Nicole Bricq, Jérôme Cahuzac, Tony Dreyfus, Gilles Carrez, Arthur Dehaine, Charles de Courson, Gilbert Gantier.

Sénateurs

Titulaires – Alain Lambert, Philippe Marini, Roland du Luart, André Vallet, Jacques Oudin, Bernard Angels, Marie-Claude Beaudeau.

Suppléants – Denis Badré, Joël Bourdin, Michel Charasse, Yann Gaillard, Marc Massion, Joseph Ostermann, Jacques Pelletier.

Nomination du bureau

Dans sa séance du mercredi 9 mai 2001, la commission mixte paritaire a nommé :

Président : M. Alain Lambert.

Vice-président : M. Augustin Bonrepaux.

Rapporteurs :

– à l'Assemblée nationale : M. Didier Migaud ;

– au Sénat : M. Philippe Marini.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF À LA PRISE EN CHARGE DE LA PERTE D'AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES ET À L'ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE

Composition

A la suite des nominations effectuées par l'Assemblée nationale le mercredi 23 mai 2001 et par le Sénat dans sa séance du même jour, cette commission est ainsi composée :

Députés

Titulaires – Jean Le Garrec, Pascal Terrasse, Hélène Mignon, Patrice Martin-Lalande, Yves Bur, Maxime Gremetz, Pierre Carassus.

Suppléants – Jean Rouger, Alain Néri, Marcel Rogemont, Roselyne Bachelot-Narquin, Patrick Delnatte, Germain Gengenwin, Denis Jacquat.

Sénateurs

Titulaires – Jean Delaneau, Alain Vasselle, Michel Mercier, Paul Blanc, Philippe Nogrix, Roland Huguet, Guy Fischer.

Suppléants – Jacques Bimbenet, Annick Bocandé, Jean Chérioux, Marie-Madeleine Dieulangard, Michel Esneu, Jean-Louis Lorrain, Roland Muzeau.

Nomination du bureau

Dans sa séance du mardi 29 mai 2001, la commission mixte paritaire a nommé :

Président : M. Jean Le Garrec.

Vice-président : M. Jean Delaneau.

Rapporteurs :

– à l'Assemblée nationale : M. Pascal Terrasse ;

– au Sénat : M. Alain Vasselle.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF À LA SÉCURITÉ QUOTIDIENNE

Composition

A la suite des nominations effectuées par l'Assemblée nationale le 31 mai 2001 et par le Sénat dans sa séance du 30 mai 2001, cette commission est ainsi composée :

Députés

Titulaires – Bernard Roman, Bruno Le Roux, Jean-Pierre Blazy, Jean-Luc Warsmann, Renaud Donnedieu de Vabres, Patrice Carvalho, Jean-Pierre Michel.

Suppléants – Jacques Floch, Bernard Derosier, René Dosière, Michel Bourgeois, Catherine Picard, Christian Estrosi, Claude Goasguen.

Sénateurs

Titulaires – Jacques Larché, Jean-Pierre Schosteck, Patrice Gélard, Paul Girod, Jean-Jacques Hyst, Jean-Claude Peyronnet, Robert Bret.

Suppléants – Guy Allouche, Robert Badinter, Laurent Bêteille, Christian Bonnet, Guy Cabanel, Daniel Hoeffel, Lucien Lanier.

Nomination du bureau

Dans sa séance du mardi 5 juin 2001, la commission mixte paritaire a nommé :

Président : M. Jacques Larché.

Vice-président : M. Bernard Roman.

Rapporteurs :

– à l'Assemblée nationale : M. Bruno Le Roux ;

– au Sénat : M. Jean-Pierre Schosteck.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ORDRE SOCIAL, ÉDUCATIF ET CULTUREL

Composition

A la suite des nominations effectuées par l'Assemblée nationale le 1^{er} juin 2001 et par le Sénat dans sa séance du 31 mai 2001, cette commission est ainsi composée :

Députés

Titulaires – Jean-Paul Durieux, Alfred Recours, Marcel Rogemont, Nicole Catala, Germain Gengenwin, Maxime Gremetz, Chantal Robin-Rodrigo.

Suppléants – Patrick Jeanne, Alain Néri, Hélène Mignon, Roselyne Bachelot-Narquin, Bernard Accoyer, Marie-Thérèse Boisseau, François Goulard.

Sénateurs

Titulaires – Jean Delaneau, Louis Souvet, Alain Vasselle, André Jourdain, Jean-Louis Lorrain, Claude Domeizel, Roland Muzeau.

Suppléants – James Bordas, Gilbert Chabroux, Guy Fischer, Serge Franchis, Jean-Paul Hugot, Jacques Machet, Jacques Valade.

Nomination du bureau

Dans sa séance du mardi 5 juin 2001, la commission mixte paritaire a nommé :

Président : M. Jean Delaneau.

Vice-président : M. Jean-Paul Durieux.

Rapporteurs :

– à l'Assemblée nationale : M. Alfred Recours ;

– au Sénat : M. Louis Souvet.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI D'ORIENTATION SUR LA FORÊT

Composition

A la suite des nominations effectuées par l'Assemblée nationale le jeudi 14 juin 2001 et par le Sénat dans sa séance du mercredi 13 juin 2001, cette commission est ainsi composée :

Députés

Titulaires – Pierre Ducout, François Brottes, Claude Jacquot, Jean Charroppin, Pierre Micaut, Félix Leyzour, Aloyse Warhouver.

Suppléants – Armand Jung, Joseph Parrenin, André Vauchez, François Guillaume, Jean Auclair, François Sauvadet, Jean Proriol.

Sénateurs

Titulaires – Jean François-Poncet, Philippe François, Roland du Luart, Gérard César, Pierre Hérisson, Bernard Piras, Gérard Le Cam.

Suppléants – Louis Althapé, Bernard Barraux, Georges Berchet, Hilaire Flandre, Pierre Lefebvre, Jean-Marc Pastor, Ladislav Poniatowski.

Nomination du bureau

Dans sa séance du mercredi 20 juin 2001, la commission mixte paritaire a nommé :

Président : M. Pierre Ducout.

Vice-président : M. Jean François-Poncet.

Rapporteurs :

– à l'Assemblée nationale : M. François Brottes ;

– au Sénat : M. Philippe François.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI PORTANT MESURES URGENTES DE RÉFORMES À CARACTÈRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

Composition

A la suite des nominations effectuées par l'Assemblée nationale le vendredi 8 juin 2001 et par le Sénat dans sa séance du jeudi 7 juin 2001, cette commission est ainsi composée :

Députés

Titulaires – Henri Emmanuelli, Nicole Bricq, Augustin Bonrepaux, Michel Bouvard, Jean-Jacques Jégou, Jean Vila, Bernard Charles.

Suppléants – Gérard Bapt, Jean-Louis Dumont, Dominique Baert, Yves Deniaud, Gilles Carrez, Charles de Courson, Gilbert Gantier.

Sénateurs

Titulaires – Alain Lambert, Philippe Marini, Gérard Larcher, Pierre Jarlier, Roland du Luart, Marc Massion, Thierry Foucaud.

Suppléants – Bernard Angels, Denis Badré, Joël Bourdin, Alain Joyandet, Paul Loridant, Joseph Ostermann, André Vallet.

Nomination du bureau

Dans sa séance du mercredi 20 juin 2001, la commission mixte paritaire a nommé :

Président : M. Augustin Bonrepaux.

Vice-président : M. Alain Lambert.

Rapporteurs :

– à l'Assemblée nationale : Mme Nicole Bricq ;

– au Sénat : M. Philippe Marini.

ABONNEMENTS
(TARIFS AU 1^{er} JANVIER 2001)

ÉDITIONS		TARIF abonnement France et outre-mer		FRANCE participation forfaitaire aux frais d'expédition *		ÉTRANGER participation forfaitaire aux frais d'expédition *	
Codes	Titres	Euros	Francs	Euros	Francs	Euros	Francs
DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :							
03	Compte rendu..... 1 an	19,82	130	37,81	248	89,94	590
33	Questions..... 1 an	19,67	129	25,31	166	49,85	327
83	Table compte rendu.....	9,60	63	3,51	23	11,43	75
93	Table questions.....	9,45	62	2,59	17	7,47	49
DÉBATS DU SÉNAT :							
05	Compte rendu..... 1 an	18,14	119	28,97	190	73,63	483
35	Questions..... 1 an	17,99	118	17,53	115	41,47	272
85	Table compte rendu.....	9,60	63	2,90	19	4,57	30
95	Table questions.....	6,10	40	2,44	16	3,96	26
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :							
07	Série ordinaire..... 1 an	198,49	1 302	141,02	925	307,95	2 020
27	Série budgétaire..... 1 an	46,80	307	4,12	27	8,69	57
DOCUMENTS DU SÉNAT :							
09	Un an.....	190,41	1 249	117,54	771	244,99	1 607
<p>Les DÉBATS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. <p>Les DÉBATS du SÉNAT font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres. <p>Les DOCUMENTS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 07 : projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions ; - 27 : projets de lois de finances. <p>Les DOCUMENTS DU SÉNAT comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.</p>							
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande							
Tout paiement à la commande facilitera son exécution							
Pour expédition par voie aérienne (outre-mer et l'étranger), paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination (*) Décret n° 2000-1130 du 24 novembre 2000							
DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15 STANDARD : 01-40-58-75-00 — RENSEIGNEMENTS : 01-40-58-79-79 — TÉLÉCOPIE : 01-45-79-17-84							

Prix du numéro : 0,69 € - 4,50 F